

NICLON 70% GRANULES

GRANULES DE CHLORATION  
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI  
POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

NO. D'ENREGISTREMENT 22843  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE:

Hypochlorite de calcium.....70%

Teneur de chlore libre.....70%

AVERTISSEMENT

POISON  
CORROSIF

Contenu net

CAMBRIAN CHEMICALS INC.

Suite 300, 627 Lyons Lane

Oakville, ON L6J 5Z7

TOHOKU TOSOH CHEMICAL CO., LTD

Shiba-Koen First Building

3-8-2, Shiba, Minato-Ku, Tokyo

105-8623, JAPAN

N° téléphone: 81-3-5427-5156

#### MODE D'EMPLOI:

À employer uniquement dans la fabrication, la préparation ou le reconditionnement des produits qui sont homologués en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

#### PRÉCAUTIONS:

- **EMPÊCHER LES ENFANTS ET LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.**
- Agent d'oxydation puissant. Peut provoquer un incendie ou une déflagration s'il est contaminé.
- Forme un gaz dangereux lorsqu'il est mélangé avec un acide.
- Ne pas mélanger avec un autre produit chimique.

**PREMIERS SOINS** Contact avec la peau et les yeux.

En cas de contact avec la peau, bien rincer avec de l'eau pendant 15 minutes. **En cas de contact avec les yeux, bien rincer avec de l'eau pendant 15 minutes. Pour les yeux, consulter un médecin. En cas d'ingestion, faire absorber 2 ou 3 verres de lait ou d'eau. Appeler IMMEDIATEMENT un médecin ou un centre antipoison. Apporter le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et le numéro d'enregistrement au moment de rendre obtenir de l'aide médicale.**

#### RESEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Administrer un traitement symptomatique.

#### ÉLIMINATION:

L'entreprise canadienne de préparation de ce produit de qualité technique doit éliminer la matière active non utilisée et le contenant conformément à la réglementation provinciale ou municipale. Pour toute autre information ainsi que pour le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence de réglementation provinciale responsable ou au fabricant.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )